



Newsletter 34 - juin 2026

Nouveaux élus au SIABAVES

Suite aux élections municipales, le conseil syndical du SIABAVES s'est renouvelé. Il est constitué de 26 titulaires et 26 suppléants : 13 représentants de la Communauté Urbaine du Grand Reims, 2 représentants de la Communauté d'Agglomération (CA) de Châlons-en-Champagne, 1 représentant de la CA de la Région de Château-Thierry, 2 représentants de la Communauté de Communes (CC) du Val de l'Aisne, 2 représentants de la CC de la Champagne Picarde, 1 représentant de la CC de la Grande Vallée de la Marne, 1 représentant de la CC des Paysages de Champagne, 1 représentant de la CC de la Région de Suippes, 1 représentant de la CC de la Moivre à la Coole, 1 représentant de la CC du Canton d'Oulchy-le-Château, 1 représentant de la CC du Chemin des Dames.

Suite aux élections du 18 juin 2026, Monsieur Francis BLIN (CU du Grand Reims) a été élu président du SIABAVES. Les vice-présidents sont : Madame Virginie FAUTRA (1ère vice-présidente, CU du Grand Reims), Monsieur Florian RAYAUME (2ème vice-président, CC du Val de l'Aisne), Madame Marie-Bernadette NEYRINCK (3ème vice-présidente, CU du Grand Reims).

La composition du comité syndical est disponible sur le site internet du syndicat : [comité syndical du SIABAVES](#).

Arrêtés de restriction des usages de l'eau dans la Marne et les Ardennes

En raison des conditions météorologiques et hydrologiques actuelles, les préfetures de la Marne et des Ardennes ont publié des arrêtés de restriction des usages de l'eau, en vigueur jusqu'au 31 octobre 2026.

Le département des Ardennes est concerné par deux arrêtés :

- Le premier pour les communes situées dans la zone des eaux souterraines de la craie Champagne Nord, classées en état d'alerte sécheresse. Les communes ardennaises du SAGE Aisne Vesle Suippe sont notamment concernées : [voir l'arrêté](#) ;
- Le second pour les communes situées dans la zone des eaux souterraines des Calcaires de l'Oxfordien des Ardennes, classées en état d'alerte renforcée : [voir l'arrêté](#).

Le département de la Marne est concerné par un arrêté, distinguant plusieurs zones : les communes situées sur les territoires de l'Aube amont et du Grand Morin sont en vigilance, les communes situées sur la Craie de Champagne Nord (dont celles du SAGE Aisne Vesle Suippe) sont en alerte et celles situées sur le secteur de la Blaise sont en alerte renforcée. [Voir l'arrêté](#).

Etudes et travaux rivières 2026 du SIABAVES

Plusieurs travaux en rivière sont programmés en 2026 par le SIABAVES :

- Sur la Loire : poursuite de deux opérations démarrées en 2025, l'une à Cormicy et l'autre à Loire avec la mise en place d'aménagements « lowtech » dans le cours d'eau. Il s'agit d'aménagements réalisés à partir du bois de la ripisylve et stabilisés dans le lit, permettant d'apporter des habitats et diversifier les écoulements en créant des méandres et des zones de réduction de section ;
- Sur l'Ardre, 3 opérations seront amorcées :
 - Dans la forêt de Sermiers : travaux de restauration de la continuité écologique, via le remplacement d'une buse par un dalot et le retrait d'un obstacle et une remise à ciel ouvert d'un affluent sur 30 mètres linéaires ;
 - A Courtagnon : travaux de restauration de la continuité écologique sur plusieurs ouvrages ;
 - A Chaumuzy, Marfaux, Bligny et Nanteuil-la-Forêt : mise en défens des berges et aménagement d'abreuvoirs
- Sur la Suippe, des travaux de restauration de la continuité écologique seront menés sur le Moulin d'Heutrégiville par la création d'une rivière de contournement.

Une étude de restauration de la continuité écologique est également lancée sur le Moulin de Muizon. Des diagnostics écologiques de la Brandeuille, de la Muze et du Cheneu sont en cours ou programmés.

Travaux en zone humide 2026 du SIABAVES

Le SIABAVES va également réaliser des travaux de restauration d'une zone humide sur une parcelle communale à Auménancourt. Ils vont consister à l'abattement d'une peupleraie le long de la Suippe (avec conservation de la ripisylve), le rognage des souches des arbres afin de permettre le développement d'une végétation spontanée et adaptée aux milieux humides.

SIABAVES

CS 80036, 51722 Reims Cedex
France

Vous recevez cet e-mail car vous
êtes abonné à la lettre d'information
du Siabaves.

[Se désabonner](#)

